Fédération Française des Musicothérapeutes

OBSERVATOIRE DE LA FFM
RAPPORT DE VEILLE 2025

Les “musicothérapeutes énergétiques” : dérives, enjeux et nécessité de structuration professionnelle

© Fédération Française des Musicothérapeutes

1. Introduction et contexte

Depuis plusieurs mois, l'Observatoire de la Fédération Française des Musicothérapeutes (FFM) constate une multiplication, sur Internet et les plateformes de bien-être, de profils se revendiquant **« musicothérapeutes énergétiques », « vibratoires » ou « spirituels »**, sans formation reconnue ni rattachement à une pratique clinique encadrée.

Cette prolifération s'inscrit dans un contexte de confusion grandissante entre **musicothérapie à visée de soin**, fondée sur des référentiels de formation, et **pratiques de bien-être ésotériques**.

Ces dérives menacent la crédibilité scientifique et la sécurité des publics vulnérables, et renforcent la nécessité d'une réglementation du titre de musicothérapeute.

Le présent rapport vise à :

- documenter la nature et la diffusion de ces pratiques ;
- identifier les risques associés ;
- formuler des recommandations pour la protection du public et la reconnaissance institutionnelle de la profession.

2. Méthodologie

Ce travail de veille a été conduit entre juillet et septembre 2025 par une bénévole de l'Observatoire (Cynthia L.), à partir de recherches croisées :

- **Plateforme Resalib**, moteur de recherche bien-être grand public ;
- **Réseaux sociaux professionnels** (LinkedIn) ;
- **Google** (requêtes : musicothérapie énergétique, vibration sonore, soins par le son, bols tibétains, etc.).

Le recensement a permis d'identifier une **trentaine de profils actifs** sur l'ensemble du territoire français. Les critères d'inclusion étaient les suivants :

- usage du terme "musicothérapie" ou "musicothérapeute" dans la communication publique ;
- absence de formation universitaire ou d'affiliation à un organisme reconnu ou agréé ;
- intégration de concepts non scientifiques (énergies, chakras, vibration quantique, cristal, fréquences sacrées, etc.).

3. Analyse qualitative et typologique

3.1. Typologie des profils observés

1. ***Autodidactes et énergéticiens purs***

a. Formation autodéclarée, références spirituelles ou chamaniques.
b. Utilisation de “bols tibétains”, “voix du cristal”, “fréquences célestes”, “soins quantiques”.
c. Exemple : La Voix du Cristal (31) : « soins vibratoires, sons vitalisants, reconnexion à l’énergie universelle ».

2. ***Praticiens issus du bien-être***

a. Sophrologues, hypnothérapeutes, réflexologues ou magnétiseurs se réinventant “musicothérapeutes”.
b. Souvent multi-certifiés en pratiques énergétiques non validées.
c. Exemple : Laurence Vibration (60) : “Musicothérapie énergétique – harmonisation par la vibration des sons, alignement des chakras”

3. ***Profils hybrides santé / ésotérisme***

a. Anciens infirmiers, orthophonistes ou musiciens professionnels mêlant approche artistique et énergétique.
b. Exemple : Emmanuelle B. (03) : “DE Infirmière – approche vibratoire du soin, soins énergétiques par la voix et les instruments intuitifs”.

4. ***Formations non reconnues***

a. Plusieurs mentions récurrentes de structures telles que :
- Harmony Music Formation,
- Académie des sons guérisseurs,
- École de la voix vibratoire,
- Institut du son et de la conscience.

b. Ces structures n’ont aucun lien avec les diplômes universitaires de musicothérapie accrédités par la FFM.

3. Analyse qualitative et typologique

3.2 Caractéristiques générales

- Forte dimension spirituelle et pseudo-scientifique : vocabulaire énergétique, quantique, cellulaire, vibratoire.
- Confusion entre “effet apaisant de la musique” et “soin thérapeutique” ; substitution implicite à un accompagnement de santé.
- Absence de toute supervision clinique ou éthique.
- Communication visuelle et marketing professionnelle, renforçant la confusion auprès du grand public.

4. Risques et enjeux

4.1 Risques pour les publics

- **Confusion thérapeutique** : ces praticiens se présentent comme thérapeutes sans formation en psychologie, soins ou relation d'aide.
- **Perte de chance pour des patients vulnérables** (dépression, cancer, troubles neurodégénératifs) orientés vers des soins non validés.
- **Risque de dérive sectaire** : certaines offres combinent soins vibratoires, lectures d'âme, channeling ou invocation d'énergies "cristallines".

4.2 Risques pour la profession

- **Délégitimation du métier** : la confusion entre musicothérapie clinique et bien-être ésotérique altère la perception publique.
- **Atteinte à la crédibilité scientifique** : les références à la fréquence de guérison" ou "harmonisation cellulaire" détournent les fondements neuroscientifiques établis.
- **Usurpation de titre** : usage du mot "musicothérapeute" sans formation reconnue, contraire à l'éthique professionnelle et à la déontologie FFM.

4.3 Risques éthiques et légaux

- **Absence d'encadrement** et non-conformité avec les référentiels de compétences validés.
- **Confusion avec les professions de santé**, en contradiction avec les recommandations de la HAS (2017, 2020) sur les interventions non médicamenteuses.

5. Conclusion et recommandations

5.1 Enseignements du recensement

- Le phénomène est **national**, touchant toutes les régions.
- Les sites de mise en relation comme **Resalib** sont des vecteurs majeurs de diffusion.
- Le terme "**musicothérapie**" est détourné à des fins commerciales ou spirituelles.

5.2 Recommandations

1. **Renforcer la veille** de l'Observatoire FFM sur les dérives en ligne (signalement régulier, observatoire dédié).
2. **Communiquer auprès du grand public** via posts LinkedIn, newsletter et presse :
- clarifier les critères d'un vrai musicothérapeute ;
- dénoncer les risques d'amalgame.
3. **Valoriser le référentiel métier et formation FFM** comme socle de légitimité.
4. **Plaider pour la réglementation du titre** au sein du Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le Système de Santé (RPPS).

6. Extraits illustratifs à usage communicationnel

(Issus du tableau de veille)
“Les sons des bols et du cristal rééquilibrent les cellules et guérissent les émotions bloquées.”
— Site Resalib, praticienne “La Voix du Cristal”, 2025

“J’utilise la fréquence 432 Hz pour libérer les mémoires karmiques et réaligner l’aura.”
— “Musicothérapeute énergétique”, 60 Noyon

“Formée à l’Académie du Son Guérisseur, je pratique la musicothérapie quantique et vibratoire.”
— “Musicothérapie et sons sacrés”, 84 Avignon

Ces extraits pourront être repris dans une infographie ou un carrousel de sensibilisation FFM, illustrant l’urgence de la réglementation.